

Lundi 12 avril 2021

## La digue de Malo a adopté ses règles de circulation de haute saison

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie, l'Etat a modifié les dates des vacances de Printemps pour les fixer du 12 au 25 avril 2021.

En conséquence, pour garantir le confort d'usage et la sécurité des piétons et des cyclistes sur la digue, la Ville de Dunkerque s'est alignée sur les nouvelles dates de congés et a donc mis en œuvre, dès ce samedi 10 avril 2021, les règles de circulation applicables sur le front de mer en début de période estivale.

Ces règles se traduisent notamment par une fermeture des barrières placées sur les axes d'entrée sur la digue afin de réduire significativement la circulation automobile sur le front de mer. Ce système, qui a fait ses preuves en matière de sécurité pour les usagers de la digue et de souplesse d'accès pour les riverains au cours des années passées, s'appliquera encore cette saison selon des horaires différenciés en fonction des périodes considérées.

### Horaires de la digue piétonne

Ainsi, durant la saison estivale 2021, la digue les barrières de digue seront fermées aux périodes et horaires suivants :

#### Du 10 avril au 11 juin

Du lundi au jeudi de 14 h 00 à 19 h 00

Le vendredi de 14 h 00 à minuit

Le samedi, le dimanche et les jours fériés de 11 h 00 à minuit

Toutes les nuits de 00 H 00 à 6 h 00

#### Du 12 juin au 31 août

Tous les jours de manière continue (sauf le matin de 6 h 00 à 9 h 00)

#### Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre

Du lundi au jeudi de 14 h 00 à 19 h 00

Le vendredi de 14 h 00 à minuit

Le samedi, le dimanche et les jours fériés de 11 h 00 à minuit

Toutes les nuits de 00 H 00 à 6 h 00